

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°18-2024-05-001

PUBLIÉ LE 7 MAI 2024

Sommaire

Préfecture du Cher / Direction des Sécurités et de la Communication

18-2024-05-02-00002 - portant publication de la liste des candidats admis
au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (3 pages)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2024-05-02-00002

portant publication de la liste des candidats
admis au brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des Sécurités et de la Communication
Bureau de la Sécurité Civile**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024 – 0579
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS AU BREVET NATIONAL DE
SÉCURITÉ ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

Le Préfet du Cher
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du sport, notamment l'article D322-13 ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

Vu le décret du 2 mars 2023 portant nomination de Monsieur Franck MOINARDEAU, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Cher ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté interministériel du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-0297 du 23 février 2024 accordant délégation de signature à Monsieur Franck MOINARDEAU, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Cher et chef de projet sécurité routière du département ;

Vu le procès-verbal de la session d'examen organisé le 17 avril 2024 par le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive du Centre-Val de Loire ;

Article 1 : la liste des candidats admis au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 : le préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive du Centre-Val de Loire.

Article 3 : Monsieur le préfet du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le 2 mai 2024

Pour le préfet,
Le directeur de cabinet,

Signé : Franck MOINARDEAU

NOTICE DE RECOURS

Les recours suivants ne font pas obstacle à l'exécution de la décision

RECOURS GRACIEUX

Vous adressez votre demande en envoi recommandé avec accusé de réception à la préfecture avec vos arguments dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Si la préfecture ne vous répond pas dans les deux mois suivant l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

RECOURS HIÉRARCHIQUE

Vous adressez votre demande au Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Si le ministère ne vous répond pas dans un délai de deux mois suivant l'envoi de votre demande, celle-ci doit être considérée comme rejetée (décision implicite).

RECOURS CONTENTIEUX

Vous adressez votre demande dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision au Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie), Le Tribunal Administratif peut être saisi via l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

RECOURS SUCCESSIFS

Si vous souhaitez introduire d'abord un recours gracieux ou hiérarchique, puis éventuellement porter l'affaire au contentieux, vous devrez veiller à ce que le premier recours ait été introduit dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification de la présente décision. Votre recours contentieux devra intervenir alors dans les deux mois de la décision explicite ou implicite de l'administration.



RÉSULTAT EXAMEN BNSSA INITIAL du 17 Avril 2024

Faisant suite à la session de formation initial BNSSA du 10 janvier au 10 avril 2024, un examen BNSSA initial a eu lieu le lundi 17 avril 2024 à BOURGES. Les sept candidats suivants ont été déclarés aptes :

Mr AGEORGES	Ethan , Michel , Jean-Claude
Mr BARRIOL	Louis, Paul, Alexandre
Mr CATON	Matis, Hervé, Gérard
Mr GÉ	Nolan , Raphael
Mr GREGORIS	Sacha
Mme MORICE	Lynéa, Emy, Abigaille
Mr PASDELOUP	Alex

Fait à Bourges, le 17/04/2024

Le Président de Jury,

Marc DUBOIS

